Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_08-DE

Saint Gravé

Délibération

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GRAVÉ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi quinze septembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry AUTRAN.

Étaient présents :
Gilberte BERDER – Mélanie BRETON – Kathalyn BRULAIS – Benoit COLINEAUX – Jean-Pierre Dubois – Aline GAUCHER – Colette Gorré – Dominique Guimené – Jérôme LORGEOUX –– Stéphane Roussel – Jean-Claude PICAVET

Absents excusés :

Martine Michaux – Christelle LOYER – Stéphane JEHANNO

Absents non excusés :

.....

Pouvoirs :

Madame Martine MICHAUX donne pouvoir à Madame Colette Gorré

Madame Christelle LOYER donne pouvoir à Thierry Autran

Monsieur Stéphanne JEHANNO donne pouvoir à Benoit Colineaux

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Monsieur Dubois Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

2026-09-08_ Banque alimentaire – Révision des bénéficiaires

Rapporteur : Colette Gorré

La Commission Sociale – Aînés, réunie le 28 juillet 2026, a procédé au réexamen des deux dossiers actuellement ouverts au titre de la Banque Alimentaire.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215602186-20260915-2026_09_08-DE

Conformément aux critères communaux d'attribution, la Commission propose le non-renouvellement des deux aides : le premier dossier ne comporte pas les éléments nécessaires au renouvellement ; le second présente désormais un reste à vivre de 18 € par jour et par personne, supérieur au plafond communal.

Le compte rendu détaillé de la Commission Sociale – Aînés est tenu à la disposition des membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- valider les propositions de la Commission Sociale – Aînés relatives au réexamen des deux dossiers ;
- ne pas renouveler le bénéfice de l'aide alimentaire pour les deux dossiers actuellement ouverts ;
- maintenir la possibilité d'examiner toute nouvelle demande répondant aux critères d'attribution fixés par la Commune.

Résultat du vote

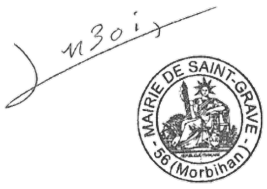
Pour	Contre	Abstentions
15		

Le Maire
Thierry AUTRAN

Signature

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre Dubois

Signature



Date d'affichage en mairie :

Transmission en Préfecture et contrôle de légalité : 23/09/2026